

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Subvention
exceptionnelle –
Section CSM Athlétisme
Foulées Monterelaises
2024**

N° D_129_2023 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt trois, le 09 octobre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 02 octobre deux mil vingt trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LÉMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CORNEILLAN représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme CAMACHO représentée par M. MONIER, M. DOURET représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme MAIROT, Mme IN représentée par M. BELEK, M. POUVESLE représenté par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par Mme DA FONSECA, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme SAINTE ROSE

DATE
D'AFFICHAGE

11 octobre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

~~~~~

La section CSM Athlétisme organise depuis 37 ans les Foulées Monterelaises, évènement sportif majeur sur notre territoire qui participe à son attractivité.

Compte tenu de son succès et de la qualité de son organisation en lien avec la municipalité, la session 2023 est labellisée internationale.

Afin de réussir à nouveau cet évènement sportif à la veille des Jeux Olympiques 2024 à Paris, le CSM Athlétisme sollicite une avance de subvention pour les Foulées 2024 afin de répondre à ses besoins de trésorerie pour l'évènement 2023 dans l'attente du versement des aides directes des autres partenaires.

Cette avance de fonds de 27 000 euros est basée sur le montant octroyé lors du Conseil municipal du 5 décembre 2022 et concernant ces Foulées Monterelaises 2023.

La subvention 2024 qui sera présentée au Conseil municipal du 4 décembre 2023 tiendra naturellement compte de cette avance de fonds exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 27 000 € en faveur de la section CSM Athlétisme.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission municipale du 02 octobre 2023  
Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission municipale du 03 octobre 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITE**

- **DE VERSER** à la section CSM Athlétisme une subvention exceptionnelle d'un montant de 27 000 €.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron*  
James CHÉRON